ACTION URGENTE

LES CONDAMNATIONS DE MEMBRES D'UNE COMMUNAUTÉ DOIVENT ÊTRE ANNULÉES

Le 6 novembre 2026, le tribunal de Lubango, dans la province de Huíla, en Angola, a condamné cinq membres de la communauté Vikolôngwa Mbútwa à plus de trois ans d'emprisonnement pour des chefs d'accusation faisant suite à une violente intervention de police le 23 novembre 2024, en relation avec un conflit foncier. Ce jugement a été prononcé en l'absence des prévenus et de leurs avocats, qui ont été informés de l'audience seulement deux jours avant qu'elle ait lieu alors que la législation prévoit un délai de 15 jours. La défense a interjeté appel le 26 mai 2026 et ces cinq personnes restent libres dans l'attente du jugement final. Les autorités angolaises doivent veiller à ce que les condamnations ne reposant pas sur des éléments crédibles et obtenus légalement soient annulées en appel, que toutes les garanties d'équité des procès soient pleinement respectées pendant toute la procédure d'appel et que le conflit foncier au centre de cette affaire fasse l'objet d'une enquête dans les meilleurs délais.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général de la République
Pedro Mendes de Carvalho
Rua 17 de Setembro
Cidade Alta, Luanda, Angola
Courriel : procuradoriageraldarepublica@pgr.ao

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris afin de vous faire part de ma vive préoccupation au sujet de ***sept membres de la communauté de Vikolôngwa Mbútwa,*** *dans la province de Huíla, en Angola :* ***Eduardo Bambi Lissimo Quessongo, Kapamba Tchahima Kapamba, Sapalo António Randy, Paulo Mbuta Capaia, Muetuiapula Francisco, Francisca Tuahuma et Cecília Dumbo****.*

Ces personnes ont été arrêtées le 23 novembre 2024, après une violente intervention de police en relation avec un conflit foncier, et elles ont été jugées par le tribunal de Lubango pour divers chefs d'accusation. Le 6 mai 2026, le tribunal a rendu son jugement en l'absence des prévenus et de leurs avocats, qui ont été informés de l'audience seulement deux jours avant qu'elle ait lieu alors que la législation prévoit un délai de 15 jours. Il a relaxé tous les prévenus de l'accusation d'association de malfaiteurs, relaxé Kapamba Tchahima Kapamba de tous les chefs d'accusation pour manque de preuves et suspendu les poursuites engagées contre Muetuiapula Francisco. Cependant, il a condamné les cinq autres prévenus à des peines d'emprisonnement ferme : trois ans et neuf mois pour Eduardo Bambi Lissimo Quessongo ; trois ans et six mois pour Sapalo António Randy et Paulo Mbuta Capaia ; et trois ans et trois mois pour Francisca Tuahuma et Cecília Dumbo.

Ce jugement suscite de vives inquiétudes quant à l'équité de leur procès. Les condamnations reposent sur des charges retenues collectivement contre les prévenus, sans que le comportement de chaque personne ait été établi vis-à-vis de chaque chef d'accusation, en violation du principe de responsabilité pénale personnelle, prévu par l'article 65 de la Constitution angolaise et par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Angola est partie. Quatre de ces cinq personnes ont été déclarées coupables de dégradation de biens publics et de résistance aggravée pour des faits qui, selon les propres conclusions du jugement, ont eu lieu alors qu'elles étaient déjà détenues par la police. Pourtant, leur responsabilité dans la dégradation de biens publics a été retenue au titre de la Loi n° 13/24 du 29 août 2024 (Loi relative au vandalisme contre les biens et services publics). Cette loi a été très critiquée pour sa potentialité de criminalisation des manifestations pacifiques.

Le 26 mai 2026, leurs avocats ont déposé un recours devant la cour d'appel de Lubango. Ces cinq personnes restent libres en attendant qu'il soit statué sur leur appel.

Je vous demande de faire le nécessaire pour que les décisions prononcées contre ces cinq membres de la communauté de Vikolôngwa Mbútwa qui ne reposent pas sur des éléments crédibles et obtenus légalement soient annulées, et de veiller à ce que toutes les garanties d'équité des procès soient pleinement respectées pendant toute la procédure d'appel, y compris le droit pour les prévenus et leurs avocats d'être informés des audiences suffisamment à l'avance et d'y assister.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Vikolôngwa Mbútwa est une communauté rurale proche de Chibia, dans la province de Huíla (sud de l'Angola), dont les membres assurent leur subsistance grâce à l'agriculture et à l'élevage. Elle considère le terrain faisant l'objet du litige foncier comme sa terre ancestrale, et estime que le conflit a débuté lorsqu'un propriétaire terrien local a commencé à procéder à des travaux d'excavation dans la zone. Un fossé d'environ trois mètres de large et de profondeur a notamment été creusé autour du terrain concerné, représentant un risque pour la sécurité des habitant·e·s et des animaux, et restreignant leur accès à des pâturages et à des terres fertiles utilisées pour les cultures. Des membres de la communauté affirment qu'ils ne peuvent depuis lors plus faire paître leurs animaux, ni accéder à des terres qu'ils cultivaient auparavant, si bien qu'ils ne peuvent plus utiliser que les terrains entourant leurs logements.

Cette affaire rappelle des préoccupations plus larges déjà abordées par Amnesty International en 2021 dans son rapport intitulé *"The End Of Cattle's Paradise"*, qui révélait que, dans les provinces angolaises de Huíla et de Cunene, la vulnérabilité des communautés pastorales était aggravée par le détournement de pâturages communaux vers des exploitants agricoles, ce qui compromettait leur résilience économique et sociale et accentuait l'insécurité alimentaire.

Dans le jugement rendu le 6 mai 2026, le tribunal de Lubango a également ordonné à chacun des cinq membres de la communauté de payer 50 000 kwanzas (environ 55 dollars des États-Unis) de frais de justice et à Eduardo Bambi Lissimo Quessongo de verser respectivement 250 000 kwanzas (environ 270 dollars) et 350 000 kwanzas (environ 380 dollars) de dommages et intérêts à deux policiers qui auraient été blessés lors de l'intervention.

Par ailleurs, le tribunal n'a pas tenu compte des allégations de Sapalo António indiquant qu'il avait été blessé par balle à l'abdomen, sous prétexte qu'il n'avait pas été hospitalisé pendant sa détention, alors que les autorités étaient justement tenues de le faire, et aucune enquête n'a été ouverte sur les allégations de torture, d'autres mauvais traitements et de recours excessif à la force formulées par les sept membres de la communauté poursuivis dans cette affaire, malgré les préoccupations exprimées auprès du gouvernement angolais par les procédures spéciales des Nations unies le 25 février 2025. Plus d'un an et demi après leur arrestation, ces sept personnes n'ont toujours pas bénéficié de soins médicaux et continuent de faire état de douleurs persistantes.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : portugais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 2 janvier 2027
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Eduardo Bambi Lissimo Quessongo (il), Kapamba Tchahima Kapamba (il), Sapalo António Randy (il), Paulo Mbuta Capaia (il), Muetuiapula Francisco (il), Francisca Tuahuma (elle) et Cecília Dumbo (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : https://www.amnesty.org/fr/documents/afr12/0891/2026/fr/